

CAMPAGNE AAP RECHERCHE
ComUE – Université Paris Lumières

Campagne 2021

Lettre de cadrage

Propos liminaires

Les années 2018-2020 ont marqué profondément l'histoire de la ComUE Université Paris Lumières, jeune établissement institué par le décret 2014-1677 du 29 décembre 2014. La montée en puissance de la marque « Université Paris Lumières » et la reconnaissance de son excellence scientifique ont été significatives, comme en ont témoigné les temps forts que les membres fondateurs et les membres associés de l'UPL ont su anticiper, préparer et développer.

Au cours de ces deux années, les réalisations sont le fruit de nos efforts cumulés pour structurer et donner vie à notre université confédérale – les « retours » en témoignent :

- avec les évaluations HCERES (vagues D et E) de la ComUE, des membres fondateurs (Université Paris Nanterre et Université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis), de leurs unités de recherche et de leurs écoles doctorales ; évaluations qui ont donné lieu à une reconnaissance de la qualité, de la variété et de l'envergure de nos recherches scientifiques,

- avec les collaborations intenses qui ont permis des dépôts de projets dans le cadre de l'appel pour créer des Ecoles universitaires de recherche (EUR) : si tous nos dossiers n'ont pas été financés, les évaluations ont été cependant très positives et ce foyer de recherches en devenir mériterait d'être approfondi dans les années à venir,

- avec la convention qui lie UPL, UPN, UP8 et le CNRS qui arrive à son terme et dont le renouvellement réitère nos valeurs fondamentales et confirme le même engagement de chacun des établissements (convention qui devrait être signée avant la fin de l'année 2020),

- avec le futur contrat de site où tous les membres et partenaires se mobilisent pour bâtir un programme ambitieux, tant pour la formation que pour la recherche, et qui se veut soucieux de prendre acte des réussites de notre collectif et d'œuvrer à améliorer tant nos pratiques collaboratives que les projets scientifiques et leur valorisation, tout en respectant un esprit de consensus,

- avec des instances de l'UPL qui ont été renouvelées et des élu.e.s, nouveaux.elles ou reconduit.e.s, qui se mobilisent ensemble pour l'avenir de la ComUE dans le paysage de l'ESR, tant au niveau national qu'international, avec le respect de nos territoires et environnements proches en Ile-de-France.

Ces deux années ont donc permis la mise en lumière d'une stratégie adoptée et développée depuis le précédent contrat de site et il est temps maintenant d'engager des évolutions, recommandées par le MESRI, la DGRI, le HCERES, mais aussi voulues par nos communautés, les étudiant.e.s et les membres du personnel des deux universités (enseignant.e.s-chercheur.euse.s, chercheur.euse.s, Biats).s).

La campagne d'AAP Recherche d'UPL pour 2021

La ComUE UPL est caractérisée par le décloisonnement disciplinaire, la pluralité et l'innovation ; si les SHS y sont largement représentées ainsi que les humanités numériques, les disciplines en sciences et techniques, comme l'informatique, ont su également y prendre leur place.

La campagne des AAP de l'UPL pour 2021 prend en compte toutes les récentes étapes et recommandations évoquées *supra* : elle est à inscrire et à appréhender comme reflétant le cadre général d'une stratégie d'établissement.

Pour ce nouvel appel à projets « recherche » de l'UPL (AAP UPL) en 2021, il convient de s'attarder sur les attendus et objectifs que nous nous fixons. Les précédentes campagnes des AAP UPL ont permis de financer des travaux originaux, reflets de nos axes scientifiques stratégiques. Elles ont aussi permis la rencontre et la collaboration entre les communautés scientifiques des universités Paris Nanterre et Paris 8, avec le soutien et l'intérêt du CNRS et de nos partenaires. La campagne d'appel à projets des EUR en 2019 a permis d'identifier des thématiques/sujets émergents, des coopérations entre notre communauté scientifique répartie sur une soixantaine d'unités de recherche, et nos partenaires. Il nous faut faire fructifier ces éléments positifs et afficher une ambition qui évolue vers une recherche d'excellence scientifique accrue.

Si ces succès sont déjà de belles réussites pour l'UPL et ses membres, nous avons le projet de poursuivre dans cette voie et de proposer une nouvelle campagne 2021 pensée comme un tremplin pour des travaux scientifiques :

- soit qu'ils débutent et nécessitent un amorçage et une reconnaissance institutionnelle,
- soit qu'ils enregistrent de premiers résultats et demandent alors un appui pour se développer à une échelle plus importante, comme une ANR, un projet d'envergure nationale, européen ou international à échéance relativement brève (1 à 2 ans).

Que le projet soit annuel ou pluriannuel, il est attendu une forme de cofinancement plus ou moins importante, au moins de la part de la structure (unité de recherche, ou autre) qui est promotrice du projet de recherche.

L'environnement de l'ESR est en perpétuelle évolution ; si nous souhaitons mettre à distance l'effet concurrentiel entre nos établissements, il nous faut accentuer les collaborations effectives et faire une place aux doctorant.e.s et post-doctorant.e.s, au nom du soutien à de jeunes chercheur.euse.s en devenir.

La refonte des formulaires et dispositifs résulte d'un souci d'adhésion accrue aux structurations tripartites telles que demandées par d'autres campagnes d'AAP nationaux et européens. Ainsi sont demandées trois grandes catégories d'information : 1/ l'état de l'art sur le sujet, 2/ les impacts de la recherche, 3/ la mise en œuvre du projet. La valeur ajoutée à la structuration des axes scientifiques stratégiques de l'UPL, ainsi que les détails budgétaires et le calendrier permettront aux instances et à leurs élu.e.s d'arbitrer les demandes au mieux.

L'enveloppe budgétaire totale dont l'UPL devrait être reconduite dans sa globalité pour la campagne 2021. Les « nouveaux projets » et les « suivis de projets » seront maintenus. Le montant maximal pouvant être demandé par projet est de 20.000 euros/an. Pour les dossiers soumis cette année pour l'AAP 2021, la durée des projets proposée sera de douze mois pour les projets « annuels ». Les projets pluriannuels pourront s'échelonner sur 24 ou 36 mois. Dans les deux cas, la durée devra être solidement justifiée. Les projets devront s'inscrire dans l'un ou l'autre des 3 nouveaux axes stratégiques de la recherche d'UPL ; en parallèle, des « projets blancs » restent envisageables.

Nous avons donc deux types de projets :

Projet « Structurant » : le projet proposé envisage de s'inscrire dans l'un des trois axes et de contribuer à son développement.

Projet « blanc » : un projet blanc est un projet qui ne s'inscrit pas dans les axes stratégiques de l'UPL.

Les formulaires évolueront, avant tout pour faciliter la rédaction des porteurs-euses, mais aussi pour la clarté du travail d'évaluation, d'adoption pour les instances, et pour le suivi – notamment des projets pluriannuels. Le document de la convention qui lie juridiquement la ComUE UPL et un établissement, membre ou associé, bénéficiera lui-aussi d'une évolution, notamment pour prendre en compte les aspects éthiques et liés à la perspective « science ouverte ».

Les critères d'éligibilité et de valorisation de projets

Les porteurs d'un projet devront être enseignant.e.s-chercheur.e.s ou chercheur.e.s d'un établissement membre ou associé. Les doctorant.e.s, post-doctorant.e.s ou les personnes en situation d'éméritat peuvent participer au projet mais ne peuvent pas en être les « porteurs-euses ».

Seront valorisés les projets qui :

- manifestent l'ambition de nouveaux questionnements et/ou de pratiques nouvelles dans **une dimension interdisciplinaire**
- témoignent d'une dimension **internationale** affirmée,
- permettent de nouer des partenariats de **cofinancement**,
- favorisent les **collaborations avec les établissements associés**,
- s'inscrivent dans les nouveaux **axes scientifiques** adoptés par la ComUE (*)
- porteront une attention à la **dimension éthique** (consultation d'un « comité » nécessaire, selon les projets) ainsi qu'aux modalités envisagées par la **dynamique « science ouverte »**.

(*) projet contrat de site VF tel que transmis au MESRI le 29.07.2020.

n'y a pas d'ordre établi dans les items susmentionnés

Le calendrier pressenti actuellement

NB : Ce calendrier est proposé avec l'idée d'être suivi et appliqué ; néanmoins, du fait de la situation sanitaire actuelle, et en fonction des évolutions gouvernementales annoncées dans les semaines et mois à venir, des modifications pourraient intervenir.

Ouverture de l'appel : 1^{er} octobre 2020 à 17h00 (heure Paris)

Date limite des dépôts : 27 novembre 2020 à 17h00 (heure Paris)

Dates de réunions des instances de la ComUE UPL : CR : 12/01/2021 - CAc : 19/01/2021 - CA : 27/01/2021

Communication des résultats : début février 2021

Travail de conventionnement : février-mars 2021

La note de présentation d'éléments financiers

Cette note concerne les dossiers suivants :

- « Nouveau projet de recherche – annuel »
- « Nouveau projet de recherche – pluriannuel »
- « Suivi projet de recherche pluriannuel antérieur »

Pourquoi cette note de présentation ?

* Pour faciliter le travail prospectif de chacune des candidat.e.s

* Pour garantir une homogénéité dans la présentation de tous les budgets prévisionnels, et ainsi assurer l'équité entre les projets en vue de leur expertise et des arbitrages de la ComUE UPL

* Pour faciliter le travail d'expertise des commissions de la ComUE UPL

Quelques précisions

- Le montant maximal pouvant être demandé par projet est de 20.000 euros/an.
- Pour chacune des dépenses (masses 10, 20 et 30), vos établissements respectifs ont adopté des seuils financiers. Les porteurs de projets sont invités à se rapprocher des services compétents de leur établissement pour connaître les types de dépenses autorisées, pour obtenir des précisions chiffrées et les modalités de réservation/achat.- services Recherche des établissements, mais aussi les services Achats voire DSI (matériels informatiques).
- Que le projet soit annuel ou pluriannuel, il est attendu une forme de cofinancement, au moins de la part des structures promotrices du projet de recherche (unités de recherche et associés). D'autres cofinancements sont encouragés.
- Les types de dépenses (présentées à titre indicatif, non exhaustif, ci-dessous) ne sont pas proposés avec des chiffrages : chaque porteur établit donc son budget prévisionnel en adéquation avec ses besoins mais toujours en conformité avec les règles spécifiques de son établissement. Néanmoins, les instances collégiales de l'UPL, composées pour leur majorité d'élu.e.s (CR, CAC et CA), restent souveraines quant aux montants accordés et peuvent demander des fléchages financiers spécifiques sur certaines dépenses lors de la notification des résultats aux lauréat.e.s.

Il convient de préciser : le nombre de jours-mois/ de personnes concernées/ le prix unitaire. Sans ces précisions, un montant global indiqué ne pourrait permettre aux évaluateurs de comprendre la demande.

- Ex : restauration : indiquer le nombre de personnes concernées X le prix du repas = montant total
- Ex : transport, « billet train » : AR ville départ/ville arrivée X nombre de personnes concernées = montant total
- Ex : recrutement IGE : durée X rémunération = montant total

- Les budgets prévisionnels ne comprennent pas de frais de gestion.
- Attendu qu'il s'agit d'un budget prévisionnel, les lauréat.e.s, tout au long du projet, s'engagent à tenir informée la ComUE UPL de variations scientifiques, du planning ou sur des aspects financiers importants.

Ce document est pensé afin d'accompagner les porteurs de projet dans leurs estimations liées au budget prévisionnel, annuel et/ou pluriannuel. Il s'agit d'indications comptables et financières, présentées par « masse ».

Masse 10 : frais de fonctionnement

Types de dépenses (à indiquer en détail)
Transport : préciser le moyen de transport, les lieux de départ et d'arrivée, le nombre de billets
Nuitées : préciser la ville ou la région, le nombre de nuits et le nombre de personnes concernées.
Dépense restaurant : préciser le prix par repas et le nombre de personnes
Dépense traiteur : préciser le type de dépense (pauses café, collations, repas, etc.) et le nombre de personnes concernées
Gratification de stage (actuellement, en France : 525€ par mois (pour une personne à temps plein)
Autre(s)

Pour les opérations de reprographie et de numérisation, les services des universités pourraient être sollicités, sauf cas spécifiques.

Pour les publications, traductions et retranscriptions :

- si elles étaient envisagées en 2021, un devis réalisé par le prestataire devra être fourni.
- si elles intervenaient après 2021 (cas des projets pluriannuels), une estimation est attendue.

Si des dépenses "autres" étaient demandées, les porteurs les indiqueront avec le plus de précision possible.

Masse 20 : frais d'équipement –

Types de dépenses
Ordinateur portable
Ordinateur fixe
Tablette
Logiciels informatiques
Caméra
Micro-enregistreur
Autre(s)

A noter : la nécessité d'un matériel informatique devra être explicitée dans le cadre de la présentation scientifique du projet : à qui servira ce matériel ? Pour quel type de travail ?

Masse 30 : frais de personnel

- Se référer à la grille indiciaire de votre établissement pour des emplois contractuels, en fonction des statuts des membres du personnel souhaités.
- Contrairement aux chercheurs sous contrat en CDD (post-doc, ou autres) les stagiaires ne sont pas des membres du « personnel », ils reçoivent une « gratification » (et non un « salaire »).
- Dans le cadre de projets dans les domaines artistiques ou « création », des rémunérations d'artistes ou d'intermittents du spectacle sont possibles.

ANNEXE

*** Les trois axes scientifiques de la ComUE UPL**

Dans le cadre de ce présent appel à candidatures pour des contrats post-doctoraux, les futurs trois axes scientifiques et stratégiques de la ComUE UPL sont présentés afin que les candidat.e.s puissent positionner leurs projets scientifiques dans ce cadrage et selon les périmètres définis pour les recherches à proposer.

Axe 1 - Culture, patrimoine et médias

Mots clés associés : archives, histoires, musées, traductions, humanités numériques, culturalisme et naturalisme, les temps et les mémoires, l'influence et ses réseaux, les *fake news*, etc.

Axe 2 – Créations

Mots clés associés : arts plastiques, littérature, cinéma, danse, théâtre, photographie, musique, vidéos et arts numériques, informatique, arts et migrations, etc.

Il est utile de noter que les humanités numériques constituent une transversalité forte entre les pôles culture et créations.

Axe 3 – Faire monde commun

Mots clés associés : démocratie et société inclusive, discriminations, formes de vulnérabilité et intervention sociale, diversité ethnique et racisme, classes sociales, genre, imbrication des mondes économiques, sociaux, environnementaux, transition écologique, etc.

NB : ces 3 axes sont en cours de validation. C'est sur la base de ces trois présentations que les candidat.e.s développeront leurs projets de recherche en vue de la campagne de recrutement pour les contrats post-doctoraux 2020 de la ComUE UPL.